



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2024

Association : La Ciotat Longe Côte LC2 Adresse : Résidence Epure 124 Avenue Boiteux 13600 La Ciotat

Tél. : 06 07 62 39 83

Le 12 juin 2024, les membres de La Ciotat Longe Côte se sont réunis au restaurant l'Origan 140 avenue du Repos à Roquevaire en assemblée générale ordinaire (intermédiaire) sur convocation du Président et de la Secrétaire, afin de modifier certains articles des statuts de l'Association et d'en référer à La Sous-préfecture des Bouches-Du-Rhône en charge des associations.

Il a été établi des feuilles d'émargement, signées par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci est consultable à la demande auprès de la secrétaire qui garde tous les documents.

L'assemblée était présidée par monsieur Gisclon Yvon, Président de l'Association. Il était assisté de Madame Burgos Marie-Rose secrétaire et du Trésorier monsieur Leombruni Vital.

Le nombre de membres à jour de leur cotisation à ce jour est de 222. Les fiches de présence comptabilisent 158 membres présents ou représentés. Le quorum étant atteint l'assemblée a pu valablement délibérer conformément à l'article 8 et 15 des statuts de l'association.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

Conformément à l'article 15 des statuts concernant ses modifications, et à la demande du Conseil d'Administration et de son président l'ordre du jour est le suivant

- ***Modification de l'article 1 : objet***
- ***Modification de l'article 8 : Fonctionnement de l'assemblée générale et particulièrement le quorum.***
- ***Modification de L'article 15 : modification des statuts***

Début de séance : 19H

1 –Modification de l'article 1 : Objet des statuts

Le président rappelle que nous avons obtenu la labellisation santé auprès de la Fédération Française Randonnée ainsi que du département des Bouches-du-Rhône, cette labellisation renforce notre offre d'activité santé. La progression du nombre d'adhérents nous impose une diversification de notre activité, en plus de la section santé, nous allons ouvrir l'accès à toute les disciplines proposées par la Fédération Française de Randonnée (Marche Nordique, Randonnée, Fast Hiking, Tourisme.....)



La modification est soumise aux votes :

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 157

La modification est validée

2 - Modification de l'article 8 :

Dans l'article 8 des statuts, la validité des délibérations requiert la présence de la moitié des membres actifs. Devant l'absentéisme lors des assemblées générales, le président souhaite passer au quart des membres actifs présents ou représentés pour obtenir le quorum.

La modification est soumise aux votes :

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 157

La modification est validée

3 – Modification de l'article 15 :

L'article 15 concerne les modifications des statuts, qui pour être validée, requièrent la présence de trois quarts des membres de l'assemblée. Devant l'absentéisme aux assemblées le Président propose de remplacer par le quart des membres de l'assemblée générale présents ou représentés.

La modification est soumise aux votes :

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 157

La modification est validée



Sans plus d'autre question à débattre le Président clos L'assemblée générale ordinaire à 19H45.

La soirée se prolonge par notre repas de fin d'année sportive.

Le Président : Gisclon Yvon

La secrétaire : Burgos Marie-Rose

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gisclon Yvon', written in a cursive style.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Burgos Marie-Rose', written in a cursive style.